



Règlement du jeu "Mission Genève Durable"

Article 1 : Organisation

L'association "Climate Fresk Switzerland" ci-après désignée sous le nom « l'organisatrice », dont le siège social est situé à 3, avenue de Tivoli, 1700 Fribourg (Suisse) organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat appelé "Mission Genève Durable".

Article 2: Participant.es

Ce jeu-concours est exclusivement ouvert à toute personne, résidant en Suisse ou en France, disposant d'une connexion à Internet et d'une adresse mail valide (pour les personnes majeures uniquement)

Il se joue en équipe de 2 à 4 personnes, comprenant au minimum 2 personnes majeures à la date du début du jeu.

Sont exclues du jeu toutes personnes ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu.

Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

La participation au jeu-concours implique l'entière acceptation du présent règlement.

Article 3: Modalités de participation

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout e participant e suspecté e de fraude pourra être écarté e du jeu-concours par les organisateurs sans que ceux-ci n'aient à se justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement ou dans les dispositions énoncées dans la description du jeu-concours sera considérée comme nulle.

Article 4: Reglement du jeu

Le jeu commence le 19 novembre 2024, et se termine le 1er décembre 2024. Les réponses doivent être envoyées avant le 3 décembre. Les participant es ne peuvent concourir que dans une seule équipe, formée de 2 à 4 personnes, dont 2 majeurs au moins.

Les participant.e.s ont le choix entre deux missions: la mission "Découverte" et la mission "Exploration".

La mission "Découverte" comprend au minimum une étape, la mission "Exploration" comprend au minimum 4 étapes (une par thématique), un atelier et le défi Carbone.

Lors de la mission "Découverte", les équipes qui ont répondu correctement à une question "étape " trouvée chez un des partenaires, et transmis leur réponse avant le 3 décembre, participent au tirage au sort qui attribuera les lots de la catégorie "Découverte".

Lors de la mission "Exploration" les équipes qui ont répondu correctement aux 4 questions "étape " (une de chaque thématique) trouvée chez nos partenaires, effectué le défi carbone, participé à un atelier , et transmis leurs réponses avant le 3 décembre, participent au tirage au sort qui attribuera les lots de la catégorie "Exploration".

Pour effectuer "Mon Défi Carbone" : scanner le QR code sur la fiche de participation ou utiliser le lien https://chk.me/GIP63Fg

Les réponses aux questions devront être reportées dès que la mission **complète** a été effectuée, et avant le 3 décembre, via le formulaire en ligne dont le QR code se trouve sur la fiche de participation, ou via l'adresse suivante: https://chk.me/ej3J1bQ. La liste de vos réponses ne peut être enregistrée qu'en une seule fois.

Les animateurs et animatrices des ateliers reporteront le nom des participant.e.s, et celui de leur équipe.

Les participant.e.s seront avertis, si leur équipe a gagné un lot, par mail, dans la semaine suivant la fin du jeu.

lels devront aller retirer leur lot chez le partenaire qui l'offre dans les 15 jours suivant l'envoi du mail

Les lots non récupérés dans les 15 jours deviendront propriété des organisateurs, et pourront, le cas échéant, être remis en jeu.

La liste des équipes gagnantes et les lots gagnés sera également annoncée sur les comptes facebook et instagram de Mission Genève Durable.

Les équipes gagnantes s'engagent à accepter les lots tels que proposés sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demandes de compensation. Le transfert du bénéfice à une tierce personne est envisageable au cas par cas, selon les gains.

Les organisateurs se réservent le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de leur volonté, notamment lié à ses partenaires ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer les lots annoncés, par des lots de valeur équivalente. Les équipes gagnantes seront tenues informées des éventuels changements.

Article 5: Utilisation des données personnelles des participants

Les informations des participant.e.s sont enregistrées et utilisées par les organisateurs pour mémoriser leur participation au jeu-concours et permettre l'attribution des lots. Conformément à la loi sur la protection des données du 1er septembre 2023, les participant.e.s au jeu-concours bénéficient auprès des organisateurs d'un droit d'accès, de rectification (c'est-à-dire de complément, de mise à jour et de verrouillage) et de retrait de leurs données personnelles. Les informations personnelles des participant.e.s sont collectées par les organisateurs uniquement à des fins de suivi du jeu-concours, et sont donc indispensables.

Article 6: Propriété industrielle et intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu, le présent règlement compris sont strictement interdites.

Toutes marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales. Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales. La participation aux jeux-concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participant.e.s.